

# REUNION DES PROFESSI ONNEL•LE•S DE L'URGENCE SOCI ALE

Professi onnel•le•s de l'urgence soci ale de différentes associ ations lyonnaises nous assistons actuellement à de graves bouleversements du fonctionnement de l'hébergement d'urgence. Si ces changements s'opèrent dans le silence, c'est parce qu'ils viennent à l'encontre de principes fondateurs de nos missions, à savoir l'inconditionnalité de l'accueil et la continuité de l'hébergement, et mettent en péril le sens de notre travail. Pour l'instant pas de modification des textes de lois au niveau national, ni de directives claires au niveau local, il est juste question de consignes orales données par les directions départementales notamment dans les modes d'attribution des places. Ces décisions se prennent toujours dans les bureaux des décideurs. Ni les travailleur•se•s sociales ni les personnes concernées n'ont d'informations claires. Pour autant ces décisions c'est à nous qu'il incombe de les faire appliquer, d'où ce besoin pressant de compréhension.

LE MARDI 4 DECEMBRE  
A 19 HEURES

Nous pouvons d'ores et déjà faire ces fâcheux constats :

- Une baisse importante des financements pour les structures de type CHRS qui impacte la qualité de l'accueil et tend à redéfinir l'accompagnement que nous sommes en mesure de proposer aux personnes accueillies (risque que les personnes nécessitant du temps dans le quotidien ne soient plus hébergées quand bien même ce type de structure avait été créée pour répondre à leurs besoins)
- des places dites d'urgence (ouvertes à toutes et à tous sans critère de ressources ou de situation administrative) sont transformées en place « insertion ». Sur ces places on nous demande d'orienter uniquement des personnes « insérables ».
- dans différentes réunions ou commissions, on nous annonce que désormais les personnes en situation irrégulière seront non plus hébergées de manière continue et inconditionnelle mais mises à l'abri quelques nuits ponctuellement. Stratégie politique, les statistiques indiqueront un chiffre élevé de réponses positives lorsque pour les personnes concernées cela indique la fin de l'accès au dispositif d'hébergement.
- il est annoncé dans des écrits de la maison de la veille sociale que seules les personnes « avérées » à la rue auront accès à l'hébergement. Pour prouver cela il ne suffira pas d'appeler le 115, ce qui constitue déjà un véritable parcours du combattant mais il faudra être repéré à la rue par des professionnels.

A L'AMI CALE  
31 RUE SEBASTIEN  
GRYPHE 69007 LYON

Aucune information claire n'est donnée par la DDCS ou la MVS, ces constats nous les avons construits au fil des discussions et en glanant des informations ici et là. Face à ce qui ressemble à une remise en question de nos missions et du sens même de notre travail, il nous semble important de nous retrouver pour discuter, échanger des informations et élaborer ensemble des stratégies et des actions collectives.

Parce que ce n'est que en nous alliant que nous pourrons lutter contre ces nouvelles mesures, venez discuter le 4 décembre à 19 heures à l'Amicale (31 rue Sébastien Gryphe, Lyon 7).

Par ailleurs afin de mieux comprendre ce changement de politique nous sommes à la recherche d'écrits émanant de la DDCS ou de la MVS mais aussi de témoignages de professionnel•le•s ou de bénévoles. Vous pouvez nous écrire à cette adresse pour nous faire remonter des infos : [hebergementendanger@protonmail.com](mailto:hebergementendanger@protonmail.com).

HEBERGEMENTENDANGER@  
PROTONMAIL.COM